

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2026 A 19H30

Le 18 mai 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Raymonde BLÉCOURT, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacques BOULANGER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Bertrand PUARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Sébastien CHAMBRY (pouvoir à Philippe ROGER).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 35
représentés : 4
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Sarah BENHAMMOU est élue secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

Délibération n°26-82
DGS : Nathalie COLUCCI
Service : Direction Générale

FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE
RAPPORT D'UTILISATION 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n° 91-429 du 13 mai 1991 créant le Fonds de solidarité de la région Ile-de-France ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2531-16 CGCT qui dispose qu'un rapport doit présenter au conseil municipal les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture l'exercice auquel il fait référence ;

CONSIDÉRANT qu'en 2025, la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois a bénéficié de **935 727€** au titre du Fonds de solidarité de la région Ile-de-France ;

CONSIDÉRANT l'obligation de présenter au conseil municipal un rapport sur les actions entreprises en 2025 permettant de justifier l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile de France ;

VU le rapport présenté par le rapporteur ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission budgétaire du 11 mai 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE des actions réalisées et des aménagements entrepris au titre du développement social et de l'amélioration des conditions de vie des habitants, au cours de l'exercice 2025 dans le cadre de l'attribution du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France et détaillées ci-après :

Actions réalisées dans le cadre de l'attribution du FSRIF

	Dépenses	Dont FSRIF
Domaine environnemental et cadre de vie :		
Arbres, végétaux, arbustes divers sites de la ville	95 685,32 €	18 693,00 €
Renaturation parc Chataigneraie et école Cachin	1 627 705,44 €	317 995,00 €
Aménagement aire de jeux parc Pierre	326 685,44 €	63 823,00 €
Rénovation éclairage piste athlétisme	39 290,28 €	7 676,00 €
Domaine scolaire, enfance et petite Enfance		
Subvention à la Caisse des Ecoles	93 100,00 €	18 188,00 €
Favoriser l'accès au sport et à la culture dans les écoles (dumistes et éducateurs sportifs dans les écoles)	320 000,00 €	62 517,00 €
Travaux d'aménagement des locaux de la Réussite éducative	62 037,96 €	12 120,00 €

Domaine sport et Jeunesse		
Réfection sol « street- parc » Copernic	27 142,77 €	5 303,00 €
Travaux aménagement du Tiers Lieu Jeunesse	23 694,81 €	4 629,00 €
Travaux réhabilitation plateau sportif Romain-Rolland	119 858,04 €	23 416,00 €
Domaine culturel et animation de la ville		
Subventions aux associations	951 334,65 €	185 857,00 €
Un été à Ste Gen'	23 121,01 €	4 517,00 €
Domaine social		
Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale lui permettant de mener les actions de solidarité auprès des personnes âgées, handicapées et des personnes fragiles	1 080 000,00 €	210 993,00 €
	4 789 655,72 €	935 727,00 €

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération



RAPPORT D'UTILISATION 2025 DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Dispositif de péréquation horizontale spécifique, le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) a été créé en 1991 afin d'améliorer les conditions de vie dans les communes urbaines d'Île-de-France, en particulier celles supportant des charges sociales spécifiques et disposant de faibles ressources fiscales. La région d'Île-de-France se singularise en effet par rapport aux autres régions par la concentration de ses richesses mais aussi par les inégalités de ses territoires.

Pour 2025, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a perçu la somme de **935 727 €** au titre du FSIRF.

En application de l'article L.2531-16 du Code Général des Collectivités Locales, le Maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent d'une attribution du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France présente au conseil municipal avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement.

Le FSRIF est une source de financement importante pour la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois alors que les recettes des collectivités s'amenuisent et que les besoins sociaux des habitants les plus fragiles augmentent.

L'objet de cette note est de présenter les politiques municipales conduites pour améliorer les conditions de vie des habitants et auxquelles le FSRIF contribue très concrètement.

STE GEN' VILLE D'APPRENTISSAGE ET D'ÉPANOUISSEMENT

Dans un contexte national difficile, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois fait le choix de défendre un haut niveau de services publics de proximité efficaces et solidaires au bénéfice des usagers.

Ce choix repose sur la volonté manifestée par la commune de faire de la question du « prendre soin », le mantra des politiques municipales comme indiqué l'an passé. Prendre soin de sa jeunesse en faisant d'elle sa priorité et la mère de toutes les batailles. C'est le sens du maintien des dispositifs existants tels que la *Ste Gen' Académie* et de l'investissement constant au sein du dispositif de Cité Éducative et du Programme de réussite éducative ainsi que la signature d'une convention territoriale globale en partenariat avec la CAF. C'est également imaginer de nouvelles façons d'accompagner nos jeunes en adaptant nos services publics au plus près de leurs besoins et de ceux de leurs familles.

A ce titre, la montée en puissance du « Tiers-lieu Jeunesse » et de la « Maison des Réussites Éducatives et des Parentalités » est un élément essentiel de cette stratégie, comptant sur ces deux outils supplémentaires construits par et pour les jeunes de la ville. L'éducation est alors un pilier incontournable pour laquelle la commune déploie d'importants moyens afin de favoriser les meilleures conditions d'apprentissage pour nos jeunes Génovéfains et lutter activement contre le décrochage scolaire.

Bien étudier repose aussi sur des locaux adaptés aux usages d'aujourd'hui et répondant pleinement à l'évolution de la démographie scolaire. A ce titre, la réalisation des travaux concertés avec les équipes pédagogiques, d'extension et de réhabilitation de l'école Romain-Rolland, répondent bien à ces objectifs. Ils s'inscrivent dans l'ambition globale qui est celle de mieux vivre et mieux s'instruire à l'école. Ils rejoignent là-aussi les travaux de végétalisation et de désimperméabilisation dont ont fait l'objet les écoles Jean-Macé et de l'Étang afin de lutter contre les îlots de chaleur, ou encore l'agrandissement dans une zone boisée de la cour de l'école Marcel-Cachin.

Tout en optimisant sans cesse ses coûts de fonctionnement (réduction de la facture énergétique, renégociation des contrats), la ville imagine les services de demain au plus près des besoins exprimés par les Génovéfains et des évolutions de la société.

Elle répond au triple enjeu d'être une ville où il fait bon vivre à tous les âges de la vie, une ville qui mise sur l'apprentissage et d'éducation pour former les citoyens de demain, et enfin, une ville qui aborde tous les sujets de transition dans une perspective de protéger la qualité de vie, chère aux Génovéfains.

Accompagner les jeunes Génovéfains, c'est œuvrer pour permettre à chaque enfant, de grandir et de s'épanouir dans un cadre à la fois bienveillant et sécurisant, sur tous les temps de l'enfant et de la jeunesse (scolaire, périscolaire et extra-scolaire). C'est aussi leur permettre de découvrir et de pratiquer le sport, la musique, les arts ; proposer un accompagnement scolaire individualisé pour éviter le décrochage. C'est enfin proposer des actions qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir au monde, aux enjeux de la citoyenneté, de leur donner les moyens de construire leur parcours d'engagement et d'émancipation.

1. Un projet éducatif de territoire pour répondre aux enjeux éducatifs d'aujourd'hui et de demain

La vision municipale de l'éducation repose sur une approche holistique, qui considère l'enfant dans sa globalité. Nous croyons que pour favoriser la réussite scolaire, il est essentiel de prendre en compte non seulement les aspects académiques, mais aussi le bien-être émotionnel, social et physique des élèves. Cette approche intégrée permet de créer un environnement d'apprentissage équilibré et stimulant, où chaque enfant peut s'épanouir pleinement.

La collectivité porte une vision éducative inclusive qui place à la fois l'élève et la famille au centre des préoccupations. Nous aspirons à créer une communauté éducative forte où l'accès à l'éducation, à l'accompagnement scolaire et au soutien parental soit garanti à chaque enfant, quel que soit son milieu social, géographique ou culturel.

L'ambition est de promouvoir une éducation de qualité, accessible à tous et respectueuse des besoins spécifiques de chaque élève et de chaque famille.

La réussite éducative, l'accompagnement à la parentalité et l'inclusion scolaire sont des enjeux majeurs pour notre collectivité. En tant qu'acteur public, notre objectif est de garantir à chaque enfant un environnement favorable à son épanouissement et à sa réussite, tout en soutenant les parents dans leurs rôles éducatifs et en accompagnant les équipes pédagogiques.

Ces enjeux sont d'autant plus essentiels dans un contexte où certains élèves rencontrent des difficultés d'ordre scolaire, familial ou social, et où l'accompagnement à la parentalité devient un levier déterminant pour la construction d'un avenir collectif solidaire et équitable.

Cette politique repose sur une vision partagée où chaque acteur, qu'il soit éducatif, familial, social ou politique, joue un rôle clé dans le soutien aux enfants et aux familles. En fédérant les acteurs locaux, en renforçant les partenariats et en mettant en œuvre des actions concrètes et mesurables, nous créerons un environnement éducatif plus inclusif, solidaire et respectueux des besoins de chaque enfant.

L'investissement de la ville sur le volet éducatif va bien au-delà de ses compétences obligatoires. Ces actions s'inscrivent dans un cadre plus global : celui d'un projet éducatif de territoire qui vise à fixer un cadre et donner une impulsion partagée aux actions éducatives portées sur notre ville, sur tous les temps de l'enfant et des jeunes. 2025 a permis l'élaboration du nouveau PEDT avec l'ensemble de la communauté éducative ainsi que le renouvellement de la convention territoriale globale en partenariat avec la CAF.

Ces deux cadres permettent à la ville et à ses partenaires d'agir dès le plus jeune âge en accompagnant les parcours et en soutenant la fonction parentale.

La crise sanitaire nous a conduit plus que jamais à devoir penser « l'école d'après » : une école qui rompt avec les inégalités sociales et familiales ; une école qui permet d'accéder à l'altérité et à un « sens commun partagé » ; une école ouverte sur son territoire et inscrite dans son temps. Les crédits fléchés sur l'équipement numérique des écoles répondent à ces attentes : En 2025, la ville a continué à investir les classes élémentaires d'un vidéo- projecteur relié à un ordinateur (en complément des classes mobiles et de la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail, en élémentaire, facilitant la communication entre les enseignants et les familles). Pour la rentrée de septembre 2026, l'ensemble des classes des écoles élémentaires seront équipés.

2. Un label Cité éducative et une Convention Territoriale Globale pour consolider et amplifier notre ambition éducative

Depuis 2022, la ville bénéficie du label Cité éducative, dans le cadre d'un dossier déposé avec les villes de Saint-Michel-sur-Orge et de Fleury-Mérogis, labellisation qui a été renouvelée pour les années 2025-2027. Ce sont 300 000€ par an supplémentaires qui sont fléchés sur les territoires de la politique de la ville. Ce label est la reconnaissance par les services de l'Etat de la nécessité d'intensifier la prise en charge dès le plus jeune âge et jusqu'à 25 ans, en accompagnant les parcours et les transitions.

Près d'une trentaine de projets sont retenus chaque année et permettent des échanges entre écoles des trois villes autour des thématiques culturelles, sportives, environnementales ou de climat scolaire. Ces projets intercommunaux se déclinent également entre les services Petite Enfance, jeunesse, les accueils de loisirs, les équipes de Réussite Éducative ou les Accompagnements à la scolarité des trois villes ainsi que le lien entre les associations ou les habitants du territoire.

3. Favoriser les actions sportives, culturelles et citoyennes et renouveler l'offre périscolaire et extra-scolaire

Sur l'année 2025, la ville a développé les accueils de loisirs mercredi et vacances en maternelles et élémentaires, ouvert deux clubs juniors pour répondre aux besoins des 10-13 ans et notamment dans l'accompagnement du passage de l'enfance à l'adolescence. En lien avec le PEDT et la CTG, la collectivité a pu travailler sur le plan mercredi afin de proposer des parcours sportifs, culturels et scientifique. Un travail a été engagé sur la formation des animateurs en lien avec la ligue de l'enseignement.

Pour les mercredis la ville dispose de : 5 accueils de loisirs maternels pour une capacité d'accueil globale autour de 330 places et de 4 Accueils de loisirs élémentaires pour une capacité d'accueil globale autour de 280 places,

Accueils périscolaires maternelle	Accueils périscolaires élémentaires
-----------------------------------	-------------------------------------

Albert-Aubel : 40 enfants	Albert-Aubel : 50 enfants
Paul-Vaillant-Couturier : 40 enfants	Romain-Rolland : 100 enfants
L'Étang : 40 enfants	Marcel-Cachin : 60 enfants
Joliot-Curie : 28 enfants	Hyppolite-Cocheris : 28 enfants
Fernand-Léger : 18 enfants	Jean-Jaurès : 40 enfants
Marcel-Cachin : 28 enfants	Denis-Diderot : 36 enfants
Louis-Pergaud : 28 enfants	Youri-Gagarine : 54 enfants
Jean-Macé : 20 enfants	Tony-Lainé : 36 enfants J
Ferdinand-Buisson : 40 enfants	Jean-Macé : 40 enfants
Youri-Gagarine : 28 enfants	Ferdinand-Buisson : 40 enfants
Tony-Lainé : 28 enfants	Louis-Pergaud : 36 enfants
Denis-Diderot : 28 enfants	

La commune propose deux types de départ en vacances l'été pour les enfants et les jeunes :

- Colonies de vacances avec prestataire pour les 6/10 ans (entre 2 et 3 séjours chaque été) ;
- Mini séjours pour les enfants et pour les jeunes dans le cadre du dispositif des colonies apprenantes.

L'accès aux pratiques artistiques, sportives et la formation à la citoyenneté sont soutenus par la ville via les interventions des dumistes et des éducateurs sportifs sur le temps scolaire et périscolaire ainsi qu'à travers une programmation spécifiquement dédiée au jeune public.

Les professeurs du centre artistique Noureev et les 5 éducateurs sportifs du service des ports interviennent donc dans l'ensemble des classes maternelles et élémentaires de la ville dans le cadre d'un agrément délivré par l'Inspection de l'Education Nationale.

En effet, les pratiques sportives sont des supports privilégiés pour sensibiliser à des enjeux de société. La programmation du service des sports a ainsi porté des projets questionnant l'égalité femmes-hommes dans le sport ou encore valorisant des sportifs aussi performants qu'engagés en dehors de leur pratique.

Une partie des interventions des Éducateurs sportifs du service des sports est également orientée en direction des accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

Par ailleurs, la **Piscine d'en Face** est un lieu culturel atypique implanté au cœur de Sainte-Geneviève-des-Bois, né de la reconversion d'un ancien équipement sportif. Ce site singulier incarne une vision audacieuse de la culture de proximité : faire dialoguer patrimoine, création contemporaine et participation citoyenne. Sa programmation, construite en lien étroit avec les acteurs locaux, donne à voir des projets artistiques immersifs, des expositions participatives et des initiatives éducatives qui valorisent les regards des habitants sur leur territoire. L'ambition de la Piscine d'en Face est de devenir un laboratoire culturel vivant, inclusif et inspirant, où chaque espace devient un terrain d'expression, de rencontre et d'émancipation.

4. Renforcer le rôle de la Caisse des Écoles afin de soutenir la réussite éducative et la fonction parentale

La Caisse des Écoles porte le Programme de Réussite Éducative, pour partie financée par l'ANCT (à hauteur de 70%). Toutefois, cet établissement est également un espace d'échanges entre tous les partenaires éducatifs (dont les parents et les associations), un point d'entrée pour toutes les familles rencontrant une difficulté sociale ou éducative et un coordinateur des actions éducatives notamment autour des temps de transition de l'enfant ou de l'accompagnement à la parentalité. C'est dans cet esprit que début 2024, la Caisse des Écoles et le PRE se sont installés au sein d'une Maison des Réussites éducatives et de la parentalité au cœur du quartier prioritaire des Aunettes. En 2025 en accord avec la CAF, la ville a engagé un travail autour de la préfiguration d'un centre social, celle-ci a été lancée en début d'année 2026.

5. L'accompagnement à la parentalité et petite enfance :

La petite enfance

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois place la petite enfance au cœur de son action publique. Parce que les premières années de vie sont déterminantes, nous nous engageons à offrir à chaque enfant un environnement bienveillant, stimulant et équitable, tout en soutenant les parents dans leur rôle essentiel. Notre politique s'appuie sur les principes des 1000 premiers jours, période fondatrice du développement physique, affectif et cognitif de l'enfant.

Elle vise à prévenir les inégalités dès la naissance et à garantir à chaque famille un accompagnement adapté. La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois réaffirme, à travers la Convention Territoriale Globale (CTG), son engagement en faveur d'une politique ambitieuse et structurée en matière de petite enfance. Ce volet stratégique s'inscrit dans une volonté de garantir à chaque enfant un cadre d'accueil sécurisé, bienveillant et propice à son développement global, tout en accompagnant les familles dans leurs parcours de vie.

Consciente des enjeux sociaux, éducatifs et territoriaux liés à la petite enfance, la collectivité mobilise l'ensemble de ses ressources et de ses partenaires pour construire une offre cohérente, accessible et inclusive. L'objectif est de répondre aux besoins évolutifs des familles, de favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge, et de renforcer les liens entre les différents acteurs du territoire.

Ce cadre partenarial, élaboré en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales et les acteurs locaux, constitue un levier essentiel pour renforcer la qualité du service public de la petite enfance et inscrire l'action municipale dans une dynamique territoriale durable et solidaire.

Offre en accueil collectif et individuel

La collectivité propose différents modes d'accueil. Elle est gestionnaire de :

- 1 très grande crèche Copernic 80 places (1/01/2025, mutualisation du multi-accueil Copernic 60 places et halte-crèche 20 places) ;
- Places en régulier et occasionnel ;
- 1 grande crèche du Parc 40 places ;
- 1 petite crèche du Parc (halte-garderie du Parc) 20 places en occasionnel ;
- 1 crèche familiale. 43 places en régulier.

Les structures disposent de personnels qualifiés, selon les normes en vigueur, par structure et de personnels mutualisés : une psychologue, deux secrétaires, une coordinatrice petite enfance. En plus de ces modes d'accueils, il existe sur la commune, 2 classes MTA situées en zone prioritaire, (36 enfants de moins de 3 ans).

Et 2 relais petite enfance pour accompagner les assistantes maternelles de la commune, agent de la collectivité ou libérales ainsi que l'accueil et l'orientation des familles.

La parentalité

La parentalité est définie comme : « L'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale – matérielle, psychologique, morale, culturelle, sociale, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. »

Cette définition met en lumière deux principes fondamentaux :

- **La parentalité est un processus évolutif** : « on ne naît pas parent, on le devient » ;
- **Les parents sont les premiers éducateurs** de leurs enfants.

Le projet parentalité vise à :

- **Valoriser les compétences parentales** et reconnaître les parents comme acteurs principaux de l'éducation de leurs enfants ;
- **Créer des espaces d'échange, d'écoute et de co-construction** entre parents, enfants et professionnels ;
- **Favoriser l'inclusion et la diversité**, en tenant compte des réalités sociales, culturelles et familiales de chaque parent ;
- **Renforcer les liens familiaux** et prévenir les situations de rupture ou d'isolement ;
- **Soutenir les parents dans leur quotidien**, en leur proposant des repères, sans jugement ni modèle éducatif imposé.

6. Soutenir et élargir les dispositifs de soutien et d'accompagnement à la scolarité

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) et le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sont des dispositifs pilotés par la Caisse des Écoles et soutenus par des financements de la Ville. Ils traduisent l'ambition de la municipalité pour l'Éducation en proposant un parcours individualisé aux enfants en situation de fragilité.

Ces dernières années, la Caisse des Écoles a renforcé ses actions à destination des collégiens via des temps de prise en charge pour travailler sur la motivation, la posture scolaire et l'orientation. L'expérimentation de sessions de prise en charge des collégiens décrocheurs sur le temps scolaire est maintenant pérennisée.

Enfin, dans le cadre du label « Cité Éducative », les actions « lire c'est chouette » ont évolué en « ateliers envol » harmonisés sur les trois communes de la Cité Éducative (soutien renforcé autour de la lecture et de la prise de parole) à destination des CP.

Dans un contexte de précarisation et d'accentuation des difficultés, ces dispositifs sont indispensables pour accompagner les écoliers, les collégiens et leurs familles.

7. Le Conseil Municipal des Enfants

Le premier Conseil Municipal des Enfants a été installé à l'automne 2018. Il réunit 22 élèves des CM1-CM2. Cette instance participative est devenue un espace de construction de l'engagement qui s'investit

sur des sujets identifiés par les enfants : respect de l'environnement, harcèlement.

8. Agir en faveur de l'accès à l'autonomie et de l'engagement des jeunes ; prévenir les tensions entre jeunes

La jeunesse constitue une richesse essentielle pour Sainte-Geneviève-des-Bois. Porteuse d'énergie, de créativité et de transformation, elle incarne les dynamiques d'avenir du territoire. Les jeunes sont les catalyseurs de l'innovation sociale, les vecteurs de transition écologique, et les garants du renouvellement démocratique.

Leur capacité à questionner, à inventer et à s'engager fait d'eux des partenaires incontournables de l'action publique locale. La Ville affirme avec force son ambition de construire une politique jeunesse structurée, inclusive et durable, qui reconnaît les jeunes comme des acteurs à part entière du territoire. Cette ambition repose sur une approche transversale, territorialisée et participative, qui vise à créer les conditions d'un développement harmonieux pour chaque jeune, quel que soit son parcours, son quartier ou sa situation.

Dans un contexte marqué par des mutations profondes – sociales, éducatives, numériques et environnementales – les jeunes sont confrontés à des trajectoires de vie de plus en plus fragmentées et incertaines. Les transitions entre les âges, les espaces et les statuts (élève, étudiant, actif, citoyen) sont souvent complexes, et les inégalités d'accès aux ressources, aux droits et aux opportunités persistent. La collectivité entend répondre à ces défis en proposant une politique publique fondée sur l'écoute active, la co-construction avec les jeunes eux-mêmes, et l'accompagnement des parcours individuels et collectifs.

Cette politique jeunesse ne se limite pas à une offre d'activités ou de services : elle constitue un véritable projet de société, qui vise à renforcer le pouvoir d'agir des jeunes, à valoriser leur engagement, à les conduire vers l'autonomie, et à reconnaître leur contribution à la vie locale. Elle s'appuie sur des espaces dédiés, des dispositifs innovants, et une gouvernance partagée avec les acteurs éducatifs, associatifs et institutionnels.

L'ambition municipale repose sur une conviction forte : les jeunes ne sont pas seulement les citoyens de demain, ils sont les partenaires d'aujourd'hui. Ils doivent pouvoir s'exprimer, expérimenter, décider et construire.

Il s'agit de leur offrir des environnements propices à l'émancipation, à la prise d'initiative et à la responsabilité. Il s'agit aussi de faire de Sainte-Geneviève-des-Bois une ville qui reconnaît, soutient et célèbre la jeunesse dans toute sa diversité. Un tiers-lieu jeunesse comme levier d'émancipation et de cohésion

L'inauguration du Tiers-lieu jeunesse en avril 2025 marque un tournant dans la politique municipale. Pensé comme un espace ressource, de respiration, d'expérimentation et d'engagement, ce lieu incarne la volonté de la Ville de créer un environnement ouvert, accessible et stimulant pour tous les jeunes. Il favorise l'interaction entre les générations, les cultures et les quartiers, et permet aux jeunes de se rencontrer, de collaborer et de construire ensemble. Au-delà de sa fonction d'accueil, le Tiers-lieu agit comme un catalyseur de projets, un incubateur d'initiatives citoyennes et un espace de reconnaissance des compétences informelles. Il est conçu pour dépasser les logiques cloisonnées et encourager les circulations entre les territoires, en luttant contre les effets de fragmentation urbaine et sociale.

La Ville porte une attention particulière à la mixité territoriale et à la rencontre entre les jeunes. Elle s'engage à accompagner l'ensemble des jeunes du territoire, sans distinction de quartier, en favorisant des dynamiques de coopération et de décloisonnement.

La politique jeunesse de la Ville se structure autour de 6 axes :

1. Assurer des accueils diversifiés et adaptés afin d'accueillir les différents publics jeunes dans des lieux sécurisés et sécurisants ;
2. Favoriser l'engagement des jeunes : en soutenant toutes les formes de participation, de prise d'initiative, d'expression et de responsabilité citoyenne ;
3. Accompagner les parcours individuels et collectifs : dans une logique de continuité éducative et d'autonomisation, à travers une approche dite de parcours 360° ;
4. Valoriser l'expérience solidaire et citoyenne : en développant des projets porteurs de sens autour de la coopération, du vivre-ensemble et des enjeux de transition ;
5. Renforcer les dynamiques partenariales et la coopération éducative : notamment avec les établissements scolaires, les associations et les familles, dans une approche territoriale partagée ;
6. Soutenir l'insertion, la formation et l'emploi : faciliter l'accès à l'information, à la qualification et à l'emploi, en lien avec les acteurs socio-économiques du territoire.

Réorganisation du service jeunesse : dates clés et évolutions

Depuis le printemps 2022, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a entamé une profonde réorganisation du service jeunesse. Cette transformation s'est concrétisée par l'élargissement du périmètre d'action du service et par le développement des accueils destinés aux différents publics jeunes.

Dates clés de la réorganisation

- **Mai 2022** : création du pôle prévention et initiatives Jeunes.
- **Septembre 2022** : démarrage du projet PS Jeunes.
- **2023** : démarche partagée pour la création du Tiers Lieu Jeunesse, lancement des chantiers jeunes, poursuite des actions PS Jeunes, et déménagement de l'équipe jeunesse ainsi que de la direction Jeunesse et Sports au sein du futur Tiers-lieu jeunesse.
- **2024** : mise en place de nouveaux chantiers jeunes et poursuite des actions PS Jeunes.
- **2025** :
- **Février** : création du pôle accompagnement 360° du jeune, axé sur l'accès aux droits et l'information jeunesse.
- **5 avril** : inauguration du Tiers-Lieu Jeunesse.
- **Avril** : réouverture du premier Club JU à la Bergerie.
- **Été** : ouverture de l'ACM Tiers-lieu Jeunesse et réouverture du Club JU du Plateau.

Entre 2022 et 2025, le service jeunesse a évolué d'un service intégré dans la continuité du service enfance, avec deux accueils ACM pour les 11-17 ans et le dispositif de la Sainte Jeune Académie, à un service d'accueil et d'accompagnement des parcours jeunes de 10 à 25 ans. Cette évolution s'est matérialisée par la création des pôles Prévention-Initiatives jeunes et Accompagnement 360° des jeunes, renforçant ainsi le soutien des jeunes sur l'ensemble du territoire.

La responsable Accompagnement 360° des jeunes a pour mission principale de développer, coordonner et animer un plan d'actions et des collectifs d'acteurs favorisant la persévérance scolaire,

la découverte des formations supérieures et des métiers, l'insertion sociale et la valorisation des réussites des jeunes génovéfains. Les enjeux principaux du pôle sont :

1. La création un point d'accès aux droits spécifiques aux problématiques jeunesse ;
2. La création d'un dispositif d'Information jeunesse et l'animation d'un collectif d'acteurs engagés pour favoriser la réussite scolaire, la découverte des métiers mais également les parcours de formations et d'insertion professionnelle ;
3. Le renforcement de l'accompagnement et de la valorisation des parcours, projets, initiatives, réalisations des jeunes génovéfains en lien avec le Responsable Prévention et Initiatives Jeunes

9. Prévenir les mouvements de violences juvénile :

La Ville poursuit son engagement auprès des jeunes et des génovéfains pour endiguer les phénomènes de violence qui traversent le territoire.

En effet, les tensions et mouvements de violence entre groupes de jeunes rivaux sont récurrentes entre les villes de Sainte-Geneviève-des-Bois, Fleury-Mérogis et Saint-Michel-Sur-Orge et nécessitent une action collective qui s'inscrit dans le temps.

Au niveau local, un panel d'acteurs se mobilise pour proposer des actions à destination des jeunes identifiés dans ces mouvements collectifs de violence. Plusieurs cellules de veille et de suivi existent. Pour articuler au mieux cette volonté multi-partenariale, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a fait le choix de créer au sein de la direction jeunesse et sport un pôle prévention et initiatives jeunes.

Ce pôle a pour mission principale de conduire une stratégie locale de prévention et d'accompagnement des jeunes et se structure autour de trois enjeux :

1. Mieux comprendre pour mieux agir : développer une culture commune des différents acteurs autour des rixes ; interroger les jeunes sur les causes de ces rivalités pour changer le regard des jeunes impliqués sur l'« intérêt » des rixes ; intégrer pleinement le rôle « amplificateur » des réseaux sociaux comme leviers à la provocation ;
2. Structurer l'intervention locale : identifier, reconnaître et faire reconnaître les ressources territoriales pour une action coordonnée et complémentaire ; renforcer la présence municipale de proximité dans le quartier pendant les temps creux et aux abords des établissements scolaires ;
3. Accompagner les jeunes dans des parcours individuels ou collectifs de prévention, imposés ou à leur initiative.

Ainsi, ce pôle porte à la fois une approche individualisée et collective auprès des jeunes identifiés sur le territoire. Les projets collectifs émanant de la volonté des jeunes accompagnés par le coordinateur seront des actions de solidarité, des chantiers, des séjours, des sorties et des activités.

L'action du pôle prévention est également amplifiée à travers la démarche de Cité éducative portée par les trois villes qui permet de développer une action spécifique impliquant les services jeunesse de ces trois territoires. Ainsi, pendant chaque période de vacances scolaires, des actions/projets communs sont proposées afin de travailler trois objectifs : organiser des expériences collectives en dehors des territoires dits « d'appartenance » ; se connaître pour se reconnaître et diminuer le sentiment de rivalité ; travailler sur la notion de citoyenneté et de respect de l'autre.

La ville de Sainte-Geneviève-des-Bois promeut et soutient les dispositifs en faveur de l'engagement des jeunes comme le service civique ou le bénévolat avec « Tremplin citoyen » qui était porté le Conseil départemental, et va malheureusement disparaître en raison de l'arrêt des financements du Conseil départemental. Jusqu'en 2024, ce dispositif, abondé par la ville avec le « Pass jeunes citoyens » avait bénéficié à 290 jeunes génovéfains.

Ensuite, animer le territoire en dehors des équipements municipaux est également un enjeu partagé par l'ensemble de la direction jeunesse et sports. Ainsi, la direction développe les animations dites « hors les murs » pour aller à la rencontre, valoriser les pratiques autoorganisées sur les espaces de proximité en libre accès, favoriser l'appropriation positive de l'espace public, en soutenant des projets portés par des jeunes qu'elle accompagne aussi dans la création d'associations.

Enfin, des actions d'accompagnement sont organisées en lien avec l'association de prévention, CEPFI, notamment à travers des chantiers éducatifs, des chantiers jeunes, ou des soirées débats.

De plus, le pôle porte et anime le projet PS jeunes. Le coordinateur crée les espaces propices à la rencontre et à l'expression des jeunes avec une attention particulière pour les 14-20 ans en situation de rupture. La mise en place des soirées débats et des soirées Arrêt sur images sont des exemples concrets des réalisations mise en place. En effet, dans le cadre de la création du tiers-lieu jeunesse, 72 jeunes ont participé à des ateliers participatifs pour nous accompagner dans l'élaboration du projet de la structure.

Dans les besoins recensés l'envie de « disposer » d'un espace de paroles et de débats est ressortie comme une priorité. Nous avons donc expérimenté deux types de soirées d'échanges dès 2023 : les soirées débats et les soirées "Arrêt sur images". Les soirées débats ont été coanimées avec l'association So parks afin de permettre de mettre en mots des sujets proposés par les jeunes.

Ainsi, depuis le lancement de ces soirées, nous avons pu questionner les enjeux liés à la santé mentale, l'influence du groupe sur les comportements individuels, la notion de réussite, les relations filles-garçons ... Les soirées "Arrêt sur images" trouvent leur origine dans le constat suivant : actualités et Histoire sont intimement liées.

L'analyse des faits d'actualités est racontée, expliquée, étayée à travers le passé et les faits historiques. Ainsi, en croisant les programmes scolaires d'histoire-géographie, d'enseignement moral et civique et les sujets d'actualités, nous proposons des cycles d'ateliers d'esprit critique autour de thèmes identifiés.

Les soirées "Arrêt sur images" sont coanimées avec un professeur d'histoire-géographie qui enseigne au sein d'un collège de la Ville. Les thèmes choisis peuvent également s'inscrire dans le cadre de la valorisation d'une journée nationale/mondiale/internationale telle que : la journée Zéro discrimination, journée des droits des femmes, journée mondiale de la liberté de la presse...

De plus, le pôle a pour objectif d'accompagner les dynamiques collectives d'engagement et d'autonomie et a pour enjeu d'assurer la possibilité d'implication des jeunes dans le fonctionnement du tiers-lieu et dans la vie locale. Cette volonté s'est concrétisée par la mise en place de formation BAFA et la mise en place des "Vendredis du tiers". Cette dernière offre la possibilité aux jeunes de proposer, organiser, animer des temps ouverts à tout le dernier vendredi de chaque mois.

10. Lutter contre le décrochage scolaire

Après avoir expérimenté le dispositif de stages de remobilisation, la collectivité entend poursuivre l'expérimentation autour de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de lutte contre le décrochage scolaire : Alternative suspension.

L'exclusion temporaire est une sanction prévue dans le cadre de la circulaire du 11 juillet 2000 portant sur l'organisation des procédures disciplinaires dans les collèges. Sa dimension éducative doit être prépondérante. C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet partenarial.

Le projet se divise en deux volets :

1. Le premier vise la valorisation et l'actualisation des compétences **personnelles et sociales** des participants ;
2. Le second permet aux jeunes de moduler leur position face à leur établissement d'enseignement et de transformer leur temps passé à l'extérieur des murs, en un succès global.

Les deux volets visent le même but, soit l'amélioration des conditions éducatives et socioculturelles des jeunes afin d'accroître leurs possibilités d'intégration harmonieuse à la vie scolaire, sociale et éventuellement au marché du travail.

Les objectifs suivants sont mis en évidence. Ils s'inscrivent dans une continuité éducative et pédagogique des actions entreprises au collège :

- Permettre à l'élève de se positionner à l'école afin qu'il puisse identifier ce qui le valorise et le motive ;
- Aider l'élève à vivre sa période de crise d'une façon constructive et faire en sorte que cette expérience soit profitable ;
- Permettre à l'élève d'acquérir de nouvelles connaissances, aptitudes ainsi que des compétences personnelles et sociales au moyen d'ateliers adaptés à sa réalité et applicables au contexte scolaire (gestion du stress, résolution de conflits, etc.) ;
- Développer l'estime de soi de l'élève, son autonomie ;
- Encadrer le travail scolaire proposé par l'équipe enseignante pour éviter une rupture et assurer un retour au collège dans la continuité.

La culture avec et pour tous

La politique culturelle de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'inscrit dans une conception exigeante de la culture comme politique publique à part entière, au service du lien social, de l'émancipation des publics, de l'attractivité du territoire et de l'identité communale. Le mandat 2020-2026 a été marqué par une refonte en profondeur de l'organisation des services culturels, avec la création progressive d'une Direction de l'action culturelle réunissant l'ensemble des équipements et missions culturels municipaux.

Cette organisation unifiée permet aujourd'hui une meilleure coordination des projets et des équipes, une lisibilité accrue de l'offre culturelle et une articulation renforcée entre programmation artistique, action culturelle et éducation artistique.

La Ville affirme une politique culturelle fondée sur l'accessibilité, la proximité et la rencontre des publics, en particulier les plus éloignés de l'offre culturelle. Cette orientation se traduit par le développement de projets culturels territorialisés, une place centrale accordée à la médiation et à l'éducation artistique et culturelle, le large soutien aux associations et le renouvellement de formats événementiels structurants favorisant le vivre-ensemble.

Les équipements municipaux (Salle Gérard-Philipe, Conservatoire, médiathèque...) contribuent pleinement au rayonnement culturel local, à la structuration de parcours culturels pour les habitants et à l'ancrage de la culture dans les politiques éducatives, sociales et citoyennes de la Ville.

Plusieurs lieux permettent la pratique et la diffusion : le conservatoire, au sein du centre artistique R. Noureev, la salle Gérard Philipe, le « Melting Son » géré par le conservatoire depuis septembre 2021, la salle de danse Arthur Mitchell inaugurée en octobre 2018 en collaboration avec la MJC et la Piscine d'en Face.

Cette offre s'est enrichie en septembre 2021 avec l'inauguration de la salle d'exposition Jacques Brel et la médiathèque Olivier Léonhardt depuis octobre 2022.

Cette médiathèque, volontairement implantée au sein du quartier des Aunettes connaît une fréquentation exceptionnelle et permet au sein du quartier d'être un lieu de rencontre et un espace public rassembleur.

Le centre artistique R. Nourcev

Le conservatoire de la ville – centre artistique R. Nourcev – classé « conservatoire à rayonnement communal » par le ministère de la Culture, est un lieu incontournable de la vie culturelle et artistique qui propose un panel d'enseignements diversifiés (plus de 19 instruments pratiqués, des ensembles et orchestres, 4 esthétiques en danse, un cursus théâtre, les arts plastiques) et travaille en partenariat avec les écoles et collèges (comme le projet BD Blues). C'est aussi un lieu ouvert sur son territoire : Fête de la musique, partenariat avec le théâtre de Brétigny (parcours du spectateur), l'EMC,»

Le projet d'établissement qui couvre la période 2020-2026 s'articule autour de 3 grands axes de développement :

- Un établissement qui rayonne sur son territoire
- Un établissement inscrit dans son temps, son époque
- Un établissement vecteur de développement humain et social

D'autre part de nombreuses associations culturelles, dont Renaissance et Culture et la MJC œuvrent en complémentarité de l'offre proposée au centre artistique permettant de proposer aux génovéfains des cours de danse (notamment Hip-Hop), peinture, musique...

Une offre culturelle qui s'enrichit, des actions nouvelles hors les murs

En complément de la saison culturelle et de la programmation de la Piscine d'en Face, l'action culturelle sur la ville se traduit aussi par des temps forts : les journées du patrimoine, la médiation autour des expositions, des partenariats avec le ciné Carné aussi bien pour les enfants, les jeunes que pour les seniors.

La programmation valorise dorénavant plusieurs projets qui permettent le développement plus profond d'actions culturelles permettant ainsi, de préparer les publics à recevoir une œuvre mais également de lui donner une place de « spect'acteur ». Le public est amené à participer à la vie culturelle en échangeant sur les thématiques abordées lors des spectacles, en découvrant de nouvelles pratiques artistiques ou en réalisant des projets collectifs, permettant ainsi de créer du lien social, de faire ensemble (les ateliers citoyens).

Consciente de la nécessité d'aller vers les publics éloignés, la ville soutien la résidence de territoire de la compagnie Nue comme l'œil depuis plus de 10 ans.

Ce type de démarche favorise la démocratie d'implication et l'art se situe ici comme un prétexte de rencontre et de discussion privilégiées.

L'utilisation des arts de rue pour « aller vers » sera un outil prépondérant et plus développé dans l'avenir.

La ville développe également des partenariats de territoire lui apportant ainsi une meilleure visibilité et lui permettant d'accueillir des projets de plus grande ampleur : Théâtre Brétigny, le Centre d'art contemporain de Brétigny, l'Espace Marcel Carné et la Scène nationale de l'Essonne.

La Piscine d'en Face : lieu de vie innovant et collaboratif

La ville a procédé à la réhabilitation de l'ancienne piscine municipale afin de permettre la création d'un lieu d'activité solidaire occupé par des entreprises, des associations, des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. "La piscine d'en face" a ouvert ses portes au public en février 2019.

La piscine d'en face est un lieu affecté à une activité d'intérêt général et rassemble des acteurs du bassin de vie qui souhaitent mettre en commun leurs expériences, leurs savoirs-faires, leurs moyens ou leur disponibilité en temps, pour créer une synergie et participer à l'animation pluriculturelle de cet espace pour les résidents et les Génovéfains.

Au sortir de la crise sanitaire, la ville a décidé de réaffirmer l'intérêt général attaché à la Piscine d'en Face en reprenant la gestion directe du lieu.

Par ailleurs, la mobilisation du lieu et de ses résidents dans le cadre de la programmation de nombreux événements culturels, la création du Dansarium témoignent de la vocation culturelle de ce lieu, comme lieu de résidence, de création et de diffusion. Un festival de musique dédié à l'inclusion des personnes par la culture a également été organisé par l'un des résidents - Accord Majeur - avec le soutien de la ville.

Les projets qui se développent au sein de ce tiers-lieu défendent les valeurs principales du projet de l'Economie Sociale et Solidaire qui constituent la base intrinsèque du projet : développement durable, insertion, emploi, innovation, accès à la culture pour tous, accès aux droits au public en situation de handicap...

11. Une ville qui porte haut la pratique sportive et les valeurs du sport

La Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois a fait du sport un pilier de sa politique publique. Convaincus que l'activité physique constitue un levier puissant d'épanouissement personnel, d'intégration sociale et de réussite éducative, nous nous engageons résolument pour que chaque habitant, en particulier les enfants et les jeunes, puisse accéder à une offre sportive diversifiée, inclusive et de qualité.

Cette ambition se traduit par une politique sportive volontariste, déclinée dans le cadre scolaire, associatif et en pratique libre et qui s'articule autour des axes suivants :

Gouvernance du sport local

Organisation du service des sports

Renforcement de la coordination entre les acteurs du sport : clubs, collectivités, établissements scolaires, et partenaires privés.

Mobilisation collective autour de valeurs fortes : inclusion, égalité des chances et bien-être.

Schéma directeur de l'urbanité sportive

- Amélioration et création d'infrastructures sportives adaptées, accessibles et durables.

Développement de lieux de pratique innovants, intégrant l'espace urbain au sport pour en faire un outil d'inclusion et de santé publique.

- Mise en place d'une politique sportive pour tous, dès le plus jeune âge, avec des programmes éducatifs et des dispositifs d'accompagnement ciblés et promotion du sport comme un outil de :
 - Prévention ;
 - Santé publique ;
 - Éducation et d'insertion sociale.

Le sport joue un rôle central dans la construction de l'individu : il développe des compétences physiques, mais aussi sociales et citoyennes. Il enseigne le respect des règles, l'esprit d'équipe, l'engagement, le respect de l'arbitre et des adversaires et la persévérance. Il contribue à la santé physique et mentale, tout en offrant un cadre structurant, protecteur et émancipateur. À l'heure où les défis de cohésion sociale, de santé publique et d'égalité des chances sont majeurs, permettre aux jeunes générations de pratiquer une activité physique régulière n'est pas un luxe : c'est une nécessité.

À Sainte-Geneviève-des-Bois, cette ambition se traduit par une politique sportive volontariste, déclinée dans le cadre scolaire, associatif et en pratique libre. Notre objectif : garantir à chaque Génomévain la possibilité de bouger, de jouer, de s'épanouir et de grandir par le sport.

Avec plus de 5000 licenciés et le plus important club omnisport de l'Essonne (SGS), Sainte-Geneviève-des-Bois est résolument une ville sportive qui excelle au plus haut niveau dans des disciplines comme le Judo, le Football ou le Triathlon. Le sport pour tous, le sport loisir et sport santé sont aussi fortement soutenus par la municipalité. Le service municipal des sports est l'interlocuteur quotidien du tissu sportif local et organise des actions auprès des différents publics : les séniors (Géno'gym séniors), les scolaires (interventions dans les écoles élémentaires), le périscolaire (temps midi dans les écoles et les collèges), l'extrascolaire (école Génosports, Les vacances sportives, les Génomédays). Les éducateurs sportifs municipaux portent dans toutes leurs actions les valeurs d'un sport éducatif, particulièrement l'égalité, la mixité, la coopération, la persévérance, le lien familial.

Un été à Sainte Gen'

Depuis l'été 2020, la ville porte le projet « Un été à Sainte Gen ». Ce rendez-vous estival a pour objectif de fédérer l'ensemble des acteurs du territoire afin d'unir leurs compétences, savoir-faire, talents afin de proposer une programmation variée mêlant sports, cultures, arts et loisirs aux génomévains. Synonyme de découvertes, de partages et de convivialité, ce temps fort prend vie pendant les deux mois de l'été et réunit services municipaux, associations et partenaires du territoire.

Cette dynamique à la croisée du sport, de la culture et des arts a rassemblé en 2025 (juillet et août) plus de 5000 personnes autour de spectacles, d'ateliers permettant la pratique d'activités sportives et ludiques et de sorties intergénérationnelles grâce à un partenariat entre le Pôle Séniors et le service Enfance.

Des investissements importants

En 2025, les travaux du plateau sportif Romain-Rolland ont été finalisés. Ce site est pleinement investi par les enfants, les jeunes et les familles chaque jour. La commune a poursuivi ses interventions pour l'amélioration du bâti sportifs et pour l'entretien récurrents.

En plus des dotations pour le fonctionnement des écoles, la ville a mis en place un dispositif d'innovation pédagogique de 120 000€ en investissement pour accompagner les projets des écoles, ainsi c'est des aménagements de locaux, des cours de récréations, des outils pour de la pédagogie alternative...

La ville a aussi lancé des études pour la réhabilitation de la crèche du parc afin de revisiter l'ensemble du bâti et d'aménager les locaux en liens avec les nouveaux besoins et en y intégrant une démarche inclusive.

Un plan de renouvellement du mobilier péri et extrascolaire a été lancé en 2025 pour adapter les structures d'accueils et favoriser un travail plus collaboratif en lien avec l'implication des enfants.

UNE VILLE SOLIDAIRE, ATTENTIVE AUX PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES ET GARANTE DU LIEN SOCIAL

Dans un contexte économique et social marqué par une progression des situations de vulnérabilité, la Ville réaffirme son engagement à agir contre toutes les formes de précarité. Elle poursuivra le développement et l'adaptation de ses dispositifs d'accompagnement social, en étroite coordination

avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et associatifs, afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins des publics les plus exposés.

À ce titre, elle continuera de soutenir activement les associations locales engagées dans la lutte contre toutes les formes de précarité, qu'il s'agisse de la résorption de l'habitat indigne, de l'aide alimentaire, de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de l'accès aux droits, ou encore des initiatives solidaires.

Dans ce contexte, la Municipalité continue de renforcer son action sociale de proximité, en s'appuyant notamment sur l'intervention du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), acteur central de la politique de solidarité locale.

1. L'action sociale et le CCAS

Les récentes crises sanitaires et sociales ont rappelé l'importance de l'échelon communal pour mener une politique d'action sociale de proximité, et donc de l'outil d'action privilégié en la matière qu'est le centre communal d'action sociale (CCAS).

Le CCAS a pour mission générale d'animer une « action de prévention et de développement social sur la commune, en partenariat avec les autres acteurs institutionnels et associatifs du territoire ». Ses objectifs sont de répondre aux besoins sociaux et à la demande sociale des habitants, développer leur autonomie et aider les Génovéfains à être acteurs de leur parcours, renforcer la dynamique partenariale et de réseau sur le territoire. Il intervient sur les problématiques : Accès aux droits, Insertion sociale et professionnelle, Hébergement et logement, Prévention de la perte d'autonomie, Prévention et lutte contre l'isolement, Prévention et promotion de la santé et Handicap.

• L'accueil social inconditionnel

L'accueil du public, quel que soit le mode utilisé, physique ou téléphonique, est un des principaux moyens du CCAS pour mener à bien ses missions. Le 1er accueil permet en premier lieu d'assurer une pré-évaluation de la demande de la personne, et notamment le caractère d'urgence, d'assurer une 1ère information et d'orienter de façon adaptée vers le bon interlocuteur.

Le premier accueil est renforcé par un accueil social de second niveau. Il a pour objectif d'assurer une 1ère évaluation de la situation de la personne, d'informer et d'aider à l'ouverture des droits, et d'orienter au besoin la personne vers un accompagnement social et/ou un partenaire. En 2025, 175 personnes ont été accueillies dans le cadre de l'accueil social inconditionnel (228 en 2024 et 309 en 2023). Si nous notons une baisse du nombre de personnes accueillies dans le cadre de l'accueil social inconditionnel entre 2023 et 2025, nous pouvons expliquer qu'une partie d'entre elles s'adressent désormais à l'Espace France Service (pour les dossiers MDPH, dossier de retraite, demande de C2S, demande de logement par exemple) qui apporte un certain nombre de réponses aux demandes formulées dans des démarches qui ne nécessitent pas d'accompagnement social spécifique mais qui étaient néanmoins effectuées précédemment par le CCAS, dans le cadre de l'accueil social inconditionnel.

Dans le cadre de cet accueil social inconditionnel ou lors des accompagnements individuels, l'équipe du CCAS continue néanmoins d'intervenir dans le cadre de l'accès aux droits et soutient le public dans l'instruction de différents dossiers (Demande de CMU, SIAO, Accord Collectif, MDPH, AME, APA, DALO...).

- 48 % au titre de l'hébergement ou du logement / 48.3 % en 2024.
- 31 % au titre de la santé (CSS/AME) / 26.2% en 2024.

- 17.5 % dans le cadre de l'APA / 18.2% en 2024.
- 3.5 % au titre du handicap / 7.3% en 2024.

• La domiciliation

La domiciliation permet à toute personne sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir ses droits. Pour y prétendre, le demandeur doit avoir un lien avec la commune (hébergement, emploi, suivi médico-social, liens familiaux ou amicaux, scolarité des enfants).

Toute demande est examinée conformément à ce cadre réglementaire. En cas de rejet, la décision est motivée et la personne est orientée vers un autre organisme susceptible d'assurer l'élection de domicile.

	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes	222	254	290	293
Dont 1ères demandes	141	138	173	131
Nombre de dom. en cours au 31/12	199	237	288	276
Nombre de radiation	85	86	95	108

Depuis 2021, la gestion des domiciliations est confiée à un agent dédié, garantissant ainsi la régularité du suivi administratif. Ce travail de mise à jour, incluant la régularisation des radiations suspendues durant la crise sanitaire, justifie la baisse du volume de domiciliations observée en 2022.

Si l'activité affiche une stabilité sur la période 2024-2025, le CCAS pourrait néanmoins connaître un accroissement de la demande en raison de la saturation des structures associatives départementales (Croix-Rouge, Secours Catholique, Saint-Vincent-de-Paul).

• L'aide sociale légale

Le CCAS a la mission obligatoire de constituer les demandes d'aide sociale légale.

Pour rappel, l'aide sociale légale est un dispositif d'aide qui permet aux personnes en situation de précarité de bénéficier d'un soutien financier et/ou matériel pour faire face à des besoins essentiels.

Le Conseil Départemental, après avis du Maire et instruction, a à charge de prendre les décisions et de financer (ou pas) lesdites prestations.

158 dossiers traités dans le cadre de l'Aide Sociale Légale en 2025 / 200 en 2024 :

- Actes d'ouvertures successions pour récupération sur ASH : 39 en 2025 / 59 en 2024
- Dossiers ASH Personnes Agées/Handicapées : 65 en 2025 et 2024
- Dossiers d'Obligations Alimentaires : 46 en 2025 / 70 en 2024
- Allocation de Solidarité pour Personnes Agées : 8

• L'accompagnement social des personnes de + 25 ans sans enfant à charge

Le CCAS propose un accompagnement global aux Génovéfains, seuls ou en couple, âgés de plus de 25 ans, sans enfant à charge, et dont la situation sociale le nécessite. La Maison Départementale des Solidarités intervient, quant à elle, auprès des familles et des jeunes de moins de 25 ans.

En 2025, 1044 foyers ont bénéficié d'un suivi social par le CCAS : accompagnement social par un travailleur social, accompagnement dans le cadre d'un dossier d'aide sociale (1044 foyers en 2024 - 1073 foyers en 2023).

691 suivis (accueil social, aide sociale et accompagnement social) ont été ouverts sur l'année 2025, dont 251 premiers suivis (766 nouveaux suivis ouverts en 2024, dont 198 1^{er} suivi).

Les principales problématiques enregistrées sont l'accès aux droits (40%), le logement/hébergement (18%), les problèmes financiers (18%), la santé et la perte d'autonomie (19%).

- **L'accompagnement des bénéficiaires du RSA**

Le CCAS intervient auprès des personnes sans enfant à charge et la Maison Départementale des Solidarités auprès des personnes avec enfants à charge. Il désigne un référent unique qui assure un accompagnement contractualisé.

- L'accompagnement social : des actions à mener préalablement à l'insertion professionnelle pour lever les freins à l'insertion qui lui sont importants.

- L'accompagnement socio-professionnel : concomitamment à la levée des freins sociaux, des actions préprofessionnelles doivent ou peuvent être mises en œuvre.

Dans le cadre d'une délégation de ses missions d'accompagnement des bénéficiaires du RSA au CCAS, le Département et la ville sont liés par une convention, et ses avenants, qui fixent les modalités de prise en charge de cet accompagnement.

Depuis 2020, la plateforme d'orientation des bénéficiaires du RSA, gérée par le Département de l'Essonne, maîtrise l'orientation des bénéficiaires en fonction de la situation de chacun. Le CCAS n'a pas la maîtrise de cette orientation.

- Si l'orientation est « sociale » lorsque des freins sociaux d'accès à l'emploi sont identifiés, le bénéficiaire est suivi par le CCAS.
- Si le bénéficiaire est orienté « emploi », identifié comme disponible pour occuper un emploi, il est accompagné par France Travail.

Ainsi en 2025, le CCAS a accompagné 208 bénéficiaires du RSA (242 en 2024 et 267 en 2023).

En janvier 2025, le Département a acté l'arrêt de la mise à disposition d'un poste de Conseiller d'insertion au sein du CCAS et de la réduction du nombre d'allocataires du RSA relevant du CCAS, passant de 270 à 180 allocataires suivis en file active. A compter de janvier 2026, un nouvel avenant stipule que, compte tenu de la généralisation de la loi France Travail qui vient renforcer le rôle des référents de parcours, le nombre de suivi d'allocataires du RSA en file active est modifié de 180 à 140 pour le CCAS de Sainte-Geneviève-des-Bois. Le montant alloué à la ville pour assurer le suivi des demandeurs du RSA, en délégation du Département, reste néanmoins inchangé.

- **Le fonds d'aide sociale facultative** : Le CCAS consacre une part de son budget au Fond d'Aides Sociales, destiné à apporter une aide financière ponctuelle, sous forme de don ou d'avance remboursable, aux Génovéfains rencontrant des difficultés d'ordre matériel en lien avec l'alimentation, le logement, l'énergie, la santé, l'insertion, la mobilité. En 2025, les aides financières apportées en soutien aux Génovéfains sont :
 - **Des Tickets-Service en faveur des familles** ont été délivrés dans le cadre de l'urgence, sur sollicitation des référents accompagnant les familles (CCAS, MDS, CAF, Phare...)
 - **17 925 €** en 2025 (17 919 € en 2024 et 12 550 € en 2023)

- **Des Tickets-Service en faveur des Séniors** : bons alimentaires délivrés aux retraités sur évaluation d'un travailleur social et passage en commission.
 - 8 543 € en 2025 (16 054 € en 2024 et 16 800 € en 2023)
- **Des Secours d'urgence** qui permettent à l'usager de subvenir à ses besoins en matière d'hébergement, d'hygiène, de transport, de santé ou d'alimentaire.
 - 4 825,50 € en 2025 (4995 € en 2024 et 6 399,27 € en 2023)

La stabilité observée témoigne de l'efficacité de la politique de prévention, qui permet de stabiliser les situations fragiles avant qu'elles ne nécessitent un recours aux aides d'urgence ainsi qu'une bonne articulation avec les partenaires du territoire, permettant d'orienter les usagers vers les dispositifs de droit commun les plus adaptés. Si le volume global des demandes demeure stable, les situations individuelles deviennent de plus en plus complexes. Cette tendance impose des temps d'instruction plus longs ainsi qu'un accompagnement social renforcé. Aussi, si ce dispositif garantit une réponse immédiate aux situations d'urgence, les travailleurs sociaux privilégient, dès que possible, l'arbitrage en Commission Permanente qui se réunit toutes les trois semaines, assurant un cadre décisionnel collégial et régulier.

- **Commissions : 187 dossiers ont été présentés** (155 acceptés) en 2025 dans le cadre des commissions permanentes du CCAS et des Commissions Locales Inter Partenariales (CLIP) (170 en 2024 et 137 dossiers en 2023)
 - 39 785 € en 2025 accordés dans le cadre de ces commissions (31 122 € en 2024 et 34 102,50 € en 2023)

Si les aides financières restent un outil (parmi d'autres) à disposition des travailleurs sociaux dans le cadre des accompagnements et si la première demande exprimée par les habitants est financière, la mission des travailleurs sociaux est d'évaluer la situation globale afin que d'autres formes d'aides ou d'autres réponses puissent être proposées (mesures d'AVDL - accompagnement vers et dans le logement, demande de mesure de protection, mise en place d'aide à domicile, ouverture de droits, mesure d'aide à la gestion budgétaire...)

- **Des Aides en faveur des étudiants** : Une aide financière de 150 € est versée aux étudiants boursiers qui en font la demande afin de soutenir leur insertion socio-professionnelle.
 - 8 700 € en 2025, soit 58 dossiers (12 750 € en 2024, soit 85 dossiers et 8 250 € en 2023, soit 55 dossiers)
- **Dispositif Sport +** : Pour faciliter l'accès des jeunes génovéfains au sport en contribuant au paiement de l'adhésion à une association sportive, une aide est versée aux familles, en fonction des revenus du foyer et selon leur quotient.
 - 6 021 € en 2025 (5 070 € en 2024 et 6 681,20 € en 2023)
- **Le Pass' Jeunes Citoyens** : Pour les jeunes génovéfains de 15 à 18 ans effectuant 20 h de bénévolat, le Département verse une aide de 200 € dans le cadre du Tremplin Citoyen. Le CCAS accorde une aide financière supplémentaire de 50€.
 - 2 200 € en 2025 (2 550 € en 2024 et 4 300 € en 2023)

- **La lutte contre l'isolement**

Dans un contexte économique et social marqué par une progression des situations de vulnérabilité, la Ville réaffirme son engagement à agir contre toutes les formes de précarité et d'isolement.

- **Les appels de courtoisie** : Depuis la fin du COVID en 2021, le CCAS a maintenu son action en faveur des personnes âgées isolées par le biais d'un **suivi téléphonique régulier** pour s'assurer de leur bien-être et leur sécurité grâce à l'appui d'un réseau de bénévoles. **Ainsi, ce sont environ 200 personnes qui sont régulièrement appelés par les 8 bénévoles.**
 - **Les sorties culturelles**, initiées en 2020, en faveur des personnes âgées isolées et des résidents de la résidence autonomie Albert Perrissin ont été renouvelées en 2025. Deux sorties ont ainsi été proposées à un groupe d'environ 40 personnes :
 - **Depuis 2023, le CCAS propose un séjour de 5 jours** (séjour ANCV) à un groupe de personnes accompagnées par le CCAS et de résidents de la résidence Autonomie. L'objectif étant de réduire les inégalités dans le domaine des vacances et des loisirs et faciliter le départ en vacances des personnes isolées et en perte d'autonomie.
 - **En décembre 2025, le CCAS a organisé le 2ème réveillon solidaire** au bénéfice des personnes accompagnées par le CCAS, des familles inscrites à l'épicerie sociale dont une quarantaine d'enfants, des résidents de la résidence autonomie Perrissin ainsi que des apprenants des ASL avec leurs enfants. Ce temps festif, organisé peu avant les fêtes de fin d'année, a permis de réunir des personnes en situation d'isolement, de favoriser les échanges, voire de créer des liens durables et améliorer le VIVRE ENSEMBLE. Cette initiative a réuni 86 personnes. Dont 36 enfants autour d'un repas et d'une remise de cadeaux aux enfants.
 - **Le CCAS poursuit son partenariat avec le Pôle Senior municipal**, créé en 2021, en développant des échanges réguliers entre les deux services pour offrir un accompagnement optimal aux habitants. Cette collaboration se traduit par une orientation des personnes suivies par le CCAS vers les services et activités du Pôle Senior, tandis que ce dernier alerte le CCAS sur les situations de vulnérabilité et de précarité, permettant ainsi de mettre en place un soutien adapté et coordonné.
 - **La coordination CCAS - Police Municipale pour l'accompagnement des sans-abris** : Le CCAS et la Police Municipale agissent de concert pour assurer le suivi des personnes sans domicile fixe. Dès réception d'un signalement (élus, riverains ou services), la Police Municipale réalise une première visite de terrain. Cette étape permet d'identifier la personne, d'évaluer la situation sécuritaire et d'annoncer le relais vers les services sociaux. Une fois ces données transmises, le CCAS organise une rencontre — de manière autonome ou conjointe avec la police — pour engager un accompagnement. Enfin, un retour d'information est fait à la Police Municipale pour préciser si un suivi social est en cours ou si l'aide a été déclinée.
- **Des dispositifs au service des habitants coordonnés par le CCAS**
 - Des groupes de sociolinguistique à visée socio-professionnelle : Depuis 2015, le CCAS coordonne l'animation d'Ateliers Sociolinguistiques. L'action s'adresse à toute personne majeure génovéfaine (majoritairement issue des quartiers POLITIQUE DE LA VILLE) s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle,

mais également les parents souhaitant s'investir davantage dans la scolarité de leur(s) enfant(s). Ces ateliers ont pour objectif de développer l'autonomie sociale et/ou professionnelle des apprenants et faciliter leur quotidien dans la société. Pour cela, sont abordés différents thèmes au cours des ateliers : citoyenneté, parentalité, accès à la culture, accès aux droits, égalité hommes/femmes, insertion professionnelle, santé, alimentation... Il peut être proposé aux apprenants des sorties et/ou interventions extérieures au sein des cours pour mettre en pratique les différents sujets abordés. Depuis 2023, la Municipalité a mis à disposition un lieu exclusivement dédié aux ASL, au 1^{er} étage de l'Espace France service. Ce nouvel espace a été aménagé de façon à accueillir les apprenants dans un lieu adapté et accueillant.

- Commissions Impayés Locatifs, en partenariat avec le service logement, la MDS, l'UDAF et 3 bailleurs sociaux (SEQENS, Essonne Habitat, CDC habitat).
- Le Plan Grand Froid en faveur des personnes sans domicile en partenariat avec la Croix Rouge
- Le Plan Canicule en faveur des personnes isolées et fragilisées.
- Le Secours Génovéfain : Dans le cadre de sa politique des Solidarités, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois s'est engagée depuis 2021 pour proposer un nouveau modèle d'Action Sociale autour de 4 grands axes que sont la Lutte contre la Précarité, la Jeunesse, Prévention et Aide à la parentalité, la Lutte contre l'isolement et le Handicap, ville inclusive, reposant sur une forte coopération entre les institutions et les associations. Des groupes de travail se sont constitués sur la base d'un diagnostic commun : millefeuille partenarial, manque de connaissances et d'informations sur les rôles de chacun mais volonté de travailler ensemble et mieux. Des échanges riches entre partenaires ont permis au CCAS de fédérer les partenaires. Aujourd'hui, le réseau du SECOURS GENOVEFAIN compte plus de 70 partenaires et regroupe tous types de professionnels du champ social ou médico-social tels que : La Maison Départementale des Solidarités, la CAF, la CRAMIF ; le CLIC, Le Secours Catholique, La Croix Rouge, des bailleurs sociaux, Le Phare, Cœur d'Essonne Agglomération, France Travail, le CMP, la Mission Locale, Le CEPFI, SNL... Depuis la création de ce réseau partenarial, le SECOURS GENOVEFAINS s'est réuni autour de différentes thématiques telles que l'emploi, la protection des majeurs, l'accès au logement, l'hébergement d'urgence, les violences familiales, l'accès au numérique, la lutte contre les addictions ou encore l'aide alimentaire. Bon nombre de sujets qui fédèrent les partenaires dans l'intérêt des Génovéfains accompagnées par ces différentes structures. Fort de cette nouvelle forme de collaboration, le Secours Génovéfain a pu initier des collectes alimentaires, l'identification de l'accessibilité handicap dans le guide des associations et lors de la Fête des Associations, le partenariat autour de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, dans le cadre des actions du 25 novembre, Octobre Rose et Mars bleu avec le Pôle Santé, la CPTS, la CPAM et la Ligue contre le Cancer, la mise en place des visites de courtoisie pour lutter contre l'isolement des Séniors avec le POLE SENIOR et la création d'un répertoire partenarial partagé.

Développement du partenariat et soutien aux associations locales

Outre celui développé avec les acteurs institutionnels ou associatifs du territoire, notamment dans le cadre des accompagnements sociaux individuels, le travail partenarial du CCAS se traduit de différentes façons :

- **Les subventions et le soutien logistique**
 - Subvention au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination): Ce service de proximité est destiné aux personnes de 60 ans et plus, à leur famille, à l'entourage et à

l'ensemble des professionnels. Son rôle est d'améliorer le quotidien et de répondre aux besoins des personnes âgées afin de favoriser leur maintien à domicile. Les agents du CCAS sont régulièrement amenés à contacter le CLIC et d'orienter des situations.

- Subvention à l'épicerie sociale, l'Escalé, et mise à disposition de deux agents dans le cadre son activité d'aide alimentaire.
- Subvention au Fond D'Aide aux Jeunes permettant de financer des projets d'insertion, de formations...
- Prise en compte des coûts de fonctionnement des activités du Conseil des Sages
- **Les permanences hebdomadaires de partenaires extérieurs** : L'association Nouvelles Voies, un juriste du CIDFF, une permanence d'écrivain public, des permanences téléphoniques de la CAF et de travailleurs sociaux de la CRAMIF, de Femmes Solidaires, en partenariat avec l'Espace France Service.
- **Les projets d'intérêt collectif** : L'accompagnement réalisé par le CCAS est le plus souvent individuel mais peut également être complété par la participation et le développement d'actions collectives. En effet, le CCAS porte depuis plusieurs années, des projets et des dispositifs d'intérêt collectif, qui viennent renforcer, ses interventions individuelles auprès des Génovéfains :
 - L'accès aux droits et l'inclusion numérique (renfort social à l'Epicerie sociale, permanences ponctuelles à l'Espace France Services et une permanence d'écrivain public : assurée toutes les semaines depuis septembre 2021 (auparavant tous les 15 jours). Deux bénévoles se relaient pour recevoir les usagers nécessitant un soutien dans leurs démarches administratives, constitution de dossiers, rédaction de courrier, etc. En 2026, un créneau supplémentaire sera proposé par une des bénévoles qui souhaite venir au CCAS chaque semaine.
 - La précarité énergétique (action avec EDF et distribution d'ampoules LED, signature de convention avec EDF pour le suivi des impayés)
 - L'accès à la culture (adhésion à Culture du Cœur, mise en place d'un PASS CULTURE pour les foyers modestes)
 - Les commandes groupées : Engagé en 2018, la ville poursuit le dispositif du groupement de commande pour la huitième année consécutive pour l'achat de bois de chauffage et de fuel domestique permettant de faire bénéficier les Génovéfains d'un tarif préférentiel. Les tarifs sont ainsi proposés par les prestataires et renégociés chaque année en fonction des prix de marché. Une réduction d'au moins 10% est appliquée par les prestataires. Bien que portée par le CCAS, cette offre est accessible à tous les Génovéfains, sans critères sociaux. (34 personnes se sont inscrites en 2025 pour une prévision de commande de 51 250 litres / 43 en 2024 pour une prévision de commande de 66 800 litres et pour le bois, ce sont 113 personnes inscrites pour une prévision de commande de 593 stères (148 en 2024 pour une prévision de commande de 768 stères).
 - La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes (action de prévention autour de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes) :
 - La prévention et la promotion de la santé (Octobre rose, Mars bleu, action France Alzheimer, mois sans tabac, dons du sang, solidarité sida, prévention VIH)
 - Une mutuelle communale : En 2024, le CCAS, en collaboration avec le pôle sénior de la ville et le Conseil des Sages, a travaillé à la mise en place d'une nouvelle offre de mutuelle communale. Ainsi, un questionnaire a été lancé auprès des habitants afin de recenser les besoins des Génovéfains. Après analyse de ce questionnaire et plusieurs rencontres avec différentes mutuelles, c'est l'offre de la MMH qui a été choisie pour être proposée aux Génovéfains, leur permettant de bénéficier de tarifs préférentiels négociés. Au 31/12/2025, 535 Génovéfains bénéficient d'une couverture complémentaire Santé par la MMH.

2. L'accès aux droits : L'espace France Services

Véritable guichet de proximité, l'Espace France Services de Sainte-Geneviève-des-Bois joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des habitants face à la complexité croissante des démarches administratives.

Ouvert en décembre 2021, avec le soutien de l'Etat, l'Espace France Services accompagne les usagers dans leurs démarches : santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, emploi, accompagnement au numérique, démarches administratives du quotidien avec les opérateurs suivants : la CAF, la CPAM, la DGFIP, le Ministère de la justice (demandes d'aides juridictionnelle, d'extrait de casier judiciaire), la CNAV pour les questions de retraite, l'ANTS (permis de conduire, cartes grises et Pré-demandes CNI-Passeports), France Travail (création de compte, déclaration de situation mensuelle...), la Poste (identité numérique.), la MSA, l'ANAH (ouverture des dossiers de Prime rénov' et prime adapt) ainsi que les demandes de Chèques énergie et l'URSAFF depuis 2025.

Ce dispositif apporte des réponses adaptées à chaque situation :

Informations de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien).

- **Accompagnement au numérique** pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...).
- **Aide aux démarches en ligne** (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...).
- **Prestations de conseils** pour la résolution des cas complexes (en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires).

	2022	2023	2024	2025
Janvier	216	549	527	799
Février	170	487	770	655
Mars	342	524	662	808
Avril	476	344	643	890
Mai	612	342	495	640
Juin	649	367	413	628
Juillet	268	255	511	565
Aout	95	138	254	322
Septembre	209	488	623	687
Octobre	271	443	634	803
Novembre	170	461	663	703
Décembre	265	426	496	561
	3743	4824	6691	8061

Une permanence «HORS-LES-MURS» et une démarche «ALLER-VERS» au sein de l'Épicerie sociale : A compter de l'ouverture des nouveaux locaux, le 26 février 2024, l'EFS organise, chaque mardi après-midi, des permanences d'accès aux droits pour les clients/bénéficiaires de l'Épicerie sociale. Elles se déroulent sur une ½ journée par semaine à l'occasion d'une des trois distributions alimentaires hebdomadaires. En 2025, 29 permanences ont été assurées par un agent France Service, soit 185 personnes reçues parmi les familles clientes/bénéficiaires.

Traditionnellement, l'accès aux droits repose souvent sur l'initiative individuelle : c'est à la personne d'identifier ses besoins, de connaître les aides existantes, de se déplacer vers les administrations et de remplir des dossiers parfois complexes. Une approche qui peut être un obstacle majeur pour les publics les plus vulnérables rencontrés à l'Épicerie sociale, qui font souvent face à la précarité, à l'isolement, à des difficultés de mobilité, de langue, ou simplement à une méconnaissance du système. Le "ALLER VERS" renverse cette logique : Les professionnels et les structures dédiées vont à la rencontre des personnes. Cette approche est bien plus qu'une simple assistance ; c'est un engagement de la collectivité vers l'égalité et la solidarité.

3. Bien vieillir à Ste Geneviève : Agir pour lutter contre l'isolement de nos séniors et anticiper le vieillissement de la population par des politiques publiques adaptées à la diversité des situations.

À l'horizon 2040, plus d'un Français sur trois aura 65 ans ou plus. A partir de 2050, les plus de 85 ans représenteront plus de 5 millions des Français. Si la loi « Grand Age » se fait toujours attendre pour répondre concrètement et financièrement aux enjeux locaux liés à la perte d'autonomie des personnes âgées, la ville prend déjà sa part de responsabilités pour répondre aux attentes des Séniors génovéfains, s'adapter au vieillissement de sa population et aux enjeux du Bien Vieillir à Ste Geneviève puisque la part des Séniors (+ 60 ans) représente + de 23%. En vingt ans, à Sainte-Geneviève, la part des 75 ans et plus est passée de 7,2 % à 8,0 % de la population totale, avec une progression nette depuis 2016. Un vieillissement marqué qui devrait se poursuivre dans les prochaines années.

Cette évolution s'accompagne d'une transformation du profil des seniors. On ne peut plus les considérer comme un groupe homogène : les jeunes retraités, entre 60 et 70 ans, sont souvent actifs, voyageurs, connectés et grands consommateurs ; les 70-85 ans conservent une autonomie importante mais recentrent leur vie autour de la famille et de la santé ; enfin, les plus de 85 ans, en forte croissance démographique, expriment des besoins accrus en accompagnement, soins et logements adaptés.

En somme, les seniors sont aujourd'hui plus nombreux, plus diversifiés que jamais.

Afin de répondre aux attentes aussi diverses que le sont les Séniors d'aujourd'hui et le seront les Séniors de demain, avec une politique volontariste pour les Seniors qui privilégie leur inclusion sociale (programme annuel d'animations et d'informations) et la prévention de la perte d'autonomie, la Ville propose une grande diversité de services pour garantir à toutes et à tous des prestations adaptées à son besoin.

Dans cette perspective, et au vu des enjeux, la politique municipale de Sainte-Geneviève-des-Bois à destination des Séniors s'articule autour de multiples missions telles que la lutte contre l'isolement, l'animation, l'information, l'accompagnement tout en favorisant l'autonomie et l'orientation, devenue plus qu'essentielle en matière d'accès aux droits. La diversité de l'action du POLE SENIOR, créée en 2021, s'inscrit pleinement dans la réponse à ces enjeux aux côtés du CCAS.

Le Pôle Sénior a accueilli en 2025 plus de 1800 personnes.

STE GEN' VILLE ENGAGÉE POUR LA SANTÉ DES GÉNOVÉFAINS

La santé constitue un enjeu majeur du bien-être et de la qualité de vie des Génovéfains. Elle est une priorité pour la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois dont l'ambition est de garantir à chaque Génovéfain un égal accès à la santé, à la prévention et au soin, dans une approche globale, solidaire et territorialisée.

Dans un contexte marqué par l'évolution des modes de vie, le vieillissement de la population et l'accroissement des inégalités sociales et territoriales, la commune affirme sa volonté d'inscrire la santé comme un axe fort de sa politique locale et s'attache à garantir à chacun un accès équitable à la prévention, aux soins et à l'accompagnement.

Forte d'un tissu médical et paramédical encore diversifié (avec ses 22 médecins généralistes, des médecins spécialistes : 2 gynécologues, 1 rhumatologue, 2 ophtalmologues, 23 dentistes, 28 kinésithérapeutes, 34 infirmiers, 4 psychomotriciens et 13 ostéopathes complété par 1 Centre de radiologie, 4 laboratoires d'analyses médicales, 10 pharmacies, 10 opticiens et de l'établissement Barthélémy Durand (Centre Médico-Psychologique des marronniers, un Hôpital De Jour, un Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel), d'un SSIAD municipal (Service de Soins Infirmiers à Domicile), d'un CMPP municipal, d'une PMI, d'un SESSAD, d'un IME, de trois EHPADs et d'une Résidence autonomie, Sainte-Geneviève-des-Bois, comme toutes les villes de France, fait face à des tensions croissantes : baisse du nombre de médecins généralistes, difficultés de recrutement dans certains secteurs, allongement des délais de rendez-vous, éloignement de certaines spécialités, saturation des services d'urgence et besoin renforcé de coordination entre acteurs de santé, médico-sociaux et sociaux. Ainsi, la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois, en lien étroit avec l'ARS ainsi qu'avec des opérateurs publics et privés, poursuit le déploiement de sa stratégie locale en faveur de « l'accès aux soins pour tous » pour garantir une réponse coordonnée, lisible et adaptée aux besoins des Génovéfains, en privilégiant la proximité des services et la continuité des parcours de santé.

Une ambition qui se traduit notamment par le soutien au fonctionnement ou à la réalisation de projets structurants pour le territoire : le « **Centre de diabétologie** » dédié aux jeunes patients du Centre hospitalier Sud Francilien ; le « **Campus Santé Mentale** », au sein de l'établissement Barthélémy Durand, qui regroupera des professionnels spécialisés (pédopsychiatrie, autisme, troubles bipolaires, burn-out, dépression), ainsi qu'une unité de formation et des hébergements pour étudiants, avec une ouverture prévue dans les cinq prochaines années ; enfin, le **Pôle Médical Cœur d'Essonne**, situé à l'entrée du parc de l'hôpital de Perray-Vaucluse, qui accueillera, à court terme, une offre de soins complète (médecins généralistes et spécialistes, professionnels paramédicaux, dentistes, laboratoire, centre d'imagerie médicale, pharmacie), et dont les premiers services ouvriront à la fin de l'année 2026.

MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUERRIR : LE POLE SANTÉ MUNICIPAL AU SERVICE DE LA PRÉVENTION

Parallèlement, la Ville entend continuer de développer, en lien avec ses partenaires institutionnels (ARS, CPAM, Département, etc.) et associatifs, les actions de promotion de la santé et de prévention engagées depuis 2020 : (OCTOBRE ROSE : Prévention du cancer du sein : Action multi-partenaire : CCAS – CPTS – CPAM - Hôpital d'Arpajon - LIGUE CONTRE LE CANCER – CRCDC ; MARS BLEU : Prévention du cancer colorectal avec la Ligue contre le Cancer, le CRCDC, la CPTS et la CPAM : Colon Tour ; MOIS SANS TABAC : Dépistage BPCO avec la CPTS ; Campagne de dépistage du cancer du col de l'utérus avec le CRCDC et la CPAM et la CPTS ; "Les Conférences de la Santé" : Prévention AVC, avec le CLIC et le CHSF ; Prévention Parkinson avec FRANCE

PARKINSON, prévention du diabète, maladie des mains, etc... et LE CAFE DES AIDANTS avec FRANCE ALZHEIMER : 1 fois par mois). Des actions qui traduisent la volonté municipale d'inscrire la santé dans une approche globale du bien-être, au croisement des politiques sociales, éducatives et de la solidarité.

Aussi, en 2024, afin d'offrir une couverture santé accessible à tous, en particulier aux seniors et aux personnes à faibles revenus, de réduire les inégalités sociales en matière d'accès aux soins et améliorer la qualité de vie des habitants, la ville a relancé une offre de complémentaire santé en partenariat avec la MMH. A ce jour, 535 personnes ont adhéré à l'offre proposée par la MMH au 31/12/2025.

VIVRE ENSEMBLE ET FAIRE ENSEMBLE À STE GEN'

Le soutien au lien social à travers la vie associative

Dans une ville de 35 000 habitants comme Sainte-Geneviève-des-Bois, la présence de plus de 300 associations et de plus de 6 000 adhérents témoigne d'un tissu associatif particulièrement dense et dynamique. A ce jour, la ville compte 134 associations culturelles, 106 associations sociales et humanitaires, 20 associations citoyennes et 79 associations sportives dont le club omnisports SAINTE-GENEVIEVE-SPORTS qui comprend 24 sections, 27 disciplines et plus de 4300 adhérents. Cette vitalité constitue un atout majeur pour la commune, tant sur le plan social que culturel, sportif ou environnemental.

Les associations locales interviennent dans une grande diversité de domaines et jouent un rôle essentiel dans la vie quotidienne des habitants. Elles contribuent à renforcer la cohésion sociale, à animer notre territoire, à favoriser l'engagement citoyen, et à répondre à des besoins parfois insuffisamment couverts par les services publics. Leur ancrage local, leur proximité avec la population, ainsi que leur capacité d'innovation en font des acteurs incontournables de développement.

Le partenariat entre la Ville et les associations repose sur une relation de confiance, construite dans la durée. Ce lien va bien au-delà d'une simple logique de subventionnement : il s'agit d'un véritable travail en co-construction, basé sur la reconnaissance des rôles de chacun, et la volonté partagée d'agir pour l'intérêt général, ensemble.

C'est dans cet état d'esprit que les associations, par leur expertise de terrain, ont toujours été, et restent, des relais précieux pour identifier les besoins, détecter les fragilités sociales, valoriser les dynamiques existantes et faire émerger des solutions innovantes. Leur implication permet aussi d'orienter les politiques publiques vers des réponses adaptées aux réalités locales.

Dans cette perspective, un service municipal dédié à la vie associative a été créé depuis 2020 : le Pôle Associatif agit ainsi comme une interface stratégique. Il renforce la capacité d'action des associations tout en consolidant le rôle de la commune comme facilitateur et partenaire actif de la vie associative et permet d'offrir un point d'entrée lisible et accessible, garantissant une meilleure réactivité et une relation de proximité entre les acteurs associatifs et la collectivité. Il facilite la coordination et la mutualisation. Fort de sa fonction transversale et de sa vision globale du tissu associatif, le Pôle Associatif sert de lien entre les associations et les services supports de la collectivité pour l'organisation des actions et des événements organisés sur le territoire. Il permet ainsi de valoriser l'engagement associatif, encourager l'émergence de nouvelles initiatives et soutenir de nouveaux projets et de renforcer l'accompagnement des associations, tant sur le plan administratif (subventions, mise à disposition de locaux, logistique) que dans leur développement (orientation des bénévoles, appui au montage de projets, recherche de financements, communication et visibilité).

La collaboration entre la ville et son tissu associatif est donc une richesse **stratégique pour construire** une ville plus solidaire, inclusive et participative. Elle constitue un levier indispensable pour relever les défis sociaux, économiques, environnementaux et culturels auxquels la commune est confrontée.

STE GEN' VILLE ENGAGÉE DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Poursuivre la végétalisation de la ville :

Protéger notre environnement face aux aléas de plus en plus nombreux, rafraîchir la ville face aux canicules de plus en plus récurrentes, c'est contribuer à protéger l'avenir de nos enfants.

En 2024, nous avons finalisé les travaux de désimperméabilisation de la place du marché Saint-Exupéry et de la cour de l'école maternelle de l'Etang. Les travaux de renaturation du parc de la Chataigneraie ont également été engagés, et permettront, en 2025, de végétaliser la cour de l'école Marcel Cachin.

2. Favoriser la transition écologique de nos équipements,

Nous avons, enfin, poursuivi, en 2024 le déploiement de notre plan LEDS pour contribuer à diminuer notre consommation énergétique.

CONCLUSION

Dans le cadre de ces orientations globales, ont été particulièrement fléchées en 2025, les opérations et actions suivantes :

	Dépenses	Dont FSRIF
Domaine environnemental et cadre de vie :		
Arbres, végétaux, arbustes divers sites de la ville	95 685,32 €	18 693,00 €
Renaturation parc Chataigneraie et école Cachin	1 627 705,44 €	317 995,00 €
Aménagement aire de jeux parc Pierre	326 685,44 €	63 823,00 €
Rénovation éclairage piste athlétisme	39 290,28 €	7 676,00 €
Domaine scolaire, enfance et petite Enfance		
Subvention à la Caisse des Ecoles	93 100,00 €	18 188,00 €
Favoriser l'accès au sport et à la culture dans les écoles (dumistes et éducateurs sportifs dans les écoles)	320 000,00 €	62 517,00 €
Travaux d'aménagement des locaux de la Réussite éducative	62 037,96 €	12 120,00 €
Domaine sport et Jeunesse		
Réfection sol « street- parc » Copernic	27 142,77 €	5 303,00 €
Travaux aménagement du Tiers Lieu Jeunesse	23 694,81 €	4 629,00 €
Travaux réhabilitation plateau sportif Romain Rolland	119 858,04 €	23 416,00 €
Domaine culturel et animation de la ville		
Subventions aux associations	951 334,65 €	185 857,00 €
Un été à Ste Gen'	23 121,01 €	4 517,00 €
Domaine social		
Subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale lui permettant de mener les actions de solidarité auprès des personnes âgées, handicapées et des personnes fragiles	1 080 000,00 €	210 993,00 €
	4 789 655,72 €	935 727,00 €